

PLANTES PROTÉGÉES DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

La fougère aigle (*Pteridium aquilinum*)

La fougère aigle existe depuis cinq millions d'années. On peut l'observer dans de nombreuses régions du monde, sous différents climats, sauf dans les zones désertiques chaudes ou froides.

Elle offre une bonne couverture du sol et permet ainsi de diminuer son érosion. Elle offre aussi des abris à la faune. Cependant, ses propriétés empêchent de nombreuses autres espèces végétales de se développer. Dans certains contextes, elle risque de s'étendre sans retenue. À Bruxelles, la situation est sous contrôle mais ce n'est pas le cas dans certaines contrées telles que le Royaume-Uni, par exemple, où de vastes programmes visent à limiter son expansion.

Celle qu'on appelle aussi « la grande fougère » offre quelques bienfaits. Elle peut s'avérer utile comme « plante compagne », car elle éloigne la mouche de la carotte, la piéride du chou, la pourriture grise du fraisier ainsi que les limaces et les escargots.

Les nuances de vert de son feuillage et son odeur typique des sous-bois sont appréciables.

Rien qu'à Bruxelles, une douzaine d'espèces indigènes de fougères cohabitent, dont la fougère aigle.

COMMENT LA RECONNAITRE ?

La fougère aigle atteint une hauteur de 85 cm à 2 mètres. Comme plusieurs autres espèces de fougères, les jeunes feuilles enroulées (appelées frondes) qu'elle développe au printemps rappellent la crosse de Saint Nicolas. D'une largeur de 30 à 90 cm, elles sont triangulaires et se courbent vers le sol. D'un vert clair tendant vers le foncé, puis devenant brune à l'automne, la fougère aigle perd ses frondes dès la première gelée.



La fougère aigle et sa fronde (feuille composée)

MODE DE REPRODUCTION

Elle se reproduit surtout via son vaste réseau de tiges souterraines ou rhizomes (les fougères n'ont pas de vraies racines) rampant à plusieurs dizaines de centimètres sous le sol, racines desquelles émergent chaque printemps les longues crosses qui vont se développer en frondes.

Par cette méthode de reproduction asexuée, la fougère aigle est capable d'envahir des zones dégagées où ses rhizomes peuvent cheminer sans obstacles. La profondeur du rhizome permet à celui-ci d'être épargné par les incendies de forêt, qui détruisent les végétaux en surface. Un rhizome peut ainsi vivre près de 1.000 ans.

DANS QUELS MILIEUX POUSSE-T-ELLE ?

La fougère aigle pousse dans les vieilles forêts, pauvres en éléments nutritifs et en azote, sur un sol acide. Sa population peut augmenter massivement après une coupe ou un incendie et coloniser des zones qui étaient auparavant occupées par la forêt. Dans ce cas, les prés ou les champs environnants peuvent également être envahis.

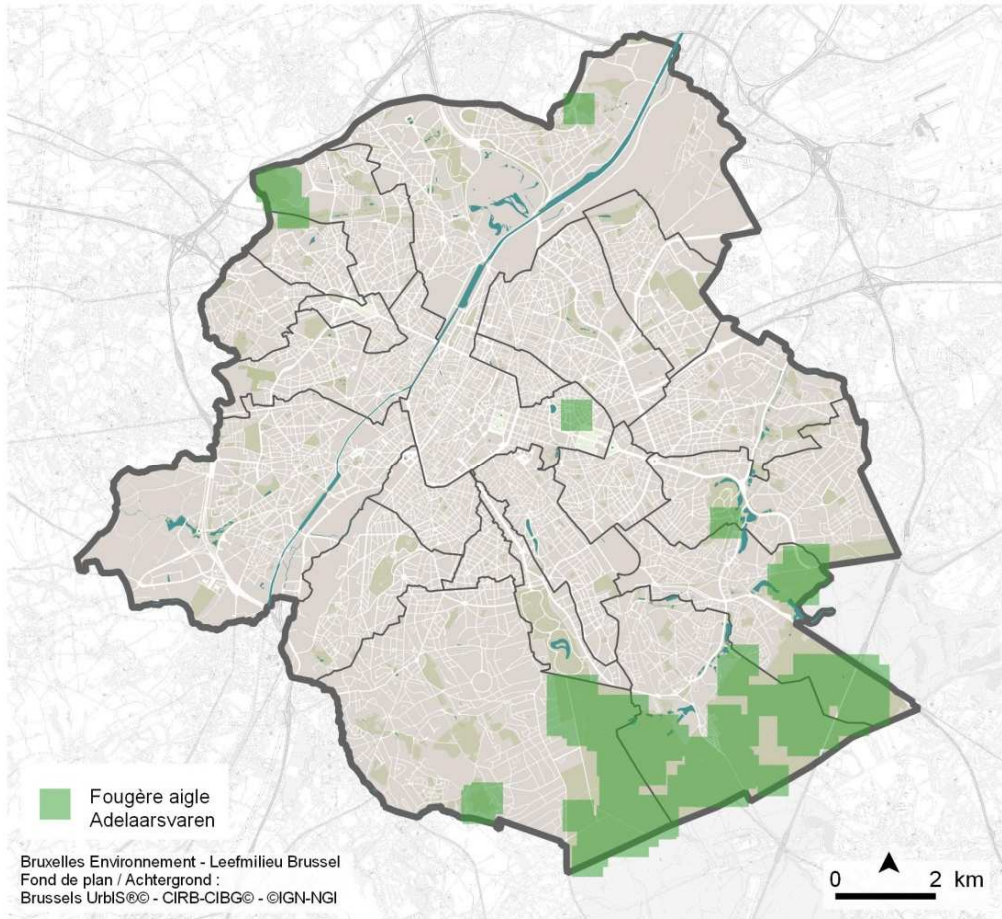
Dans les sous-bois de la forêt de Soignes, la fougère aigle forme des peuplements denses qui atteignent parfois 2 m de hauteur. Le feuillage des hêtres vieillissants se dégradant, il laisse passer plus de lumière sur le sol. C'est une opportunité pour la fougère qui risque alors de devenir envahissante : ses grands massifs excluant petit à petit d'autres espèces de plantes.

C'est pourquoi, les gestionnaires maintiennent le micro climat forestier grâce à un équilibre entre l'ombre et la lumière traversant les feuillages. Ils limitent également sa propagation en la confinant à certaines zones où la fougère aigle va aider à limiter la régénération naturelle de la forêt, et maintenir ainsi de larges zones forestières plus ouvertes et aérées.

RÉPARTITION EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Malgré son excellente faculté d'adaptation à toute une série de milieux et d'habitats, les peuplements de fougères aigles les plus importants en Région de Bruxelles-Capitale restent concentrés en forêt de Soignes, avec une nette prédilection pour les massifs de hêtres qui longent la route de Mont Saint-Jean (le ring R0). Le cimetière de Bruxelles situé à Evere, le jardin Botanique en plein centre ou encore le domaine de Laeken et le bois du Laerbeek présentent également de belles colonies.





LA PETITE HISTOIRE

Pour certains, le nom de fougère aigle vient de la ressemblance de la feuille avec l'aile de l'aigle. Plus couramment, on estime que le nom vient du fait qu'une silhouette d'aigle apparaît sur la section de la tige quand on la coupe.

Dans le passé, on la récoltait en guise de paille pour constituer la litière du bétail. On utilisait aussi ses vertus insecticides pour faire un paillage des cultures. Les larges et belles grandes feuilles des fougères aigles ont longtemps servi à construire les toits de chaumes.

De nombreux animaux tels que les renards et certaines espèces d'oiseaux - dont la Bécasse des bois et les Troglodytes mignons - se réfugient dans les massifs de fougères aigles pour y nicher et s'y dissimuler. Ces peuplements sont régulièrement infestés de tiques et il est donc prudent de les éviter, ou de s'inspecter scrupuleusement après avoir foulé leurs sols.



PRESERVATION DES ESPECES

Contexte européen

Deux directives européennes visent à préserver la biodiversité en Europe. On y trouve une information précise (listes) sur les différents types d'habitats et d'espèces à protéger. Les États membres ont été tenus de définir des zones de protection. En Europe, l'ensemble de ces domaines forment le réseau Natura 2000.

Contexte en Région de Bruxelles-Capitale

En mars 2012, la Région de Bruxelles-Capitale a adopté l'Ordonnance relative à la conservation de la nature, qui transpose les directives européennes.

Objectifs : protéger, gérer, restaurer des populations d'espèces de la flore et de la faune sauvages ainsi que leurs habitats, mais encore d'autres habitats naturels et des écosystèmes terrestres et aquatiques. Il s'agit en outre de prendre différentes mesures pour maintenir ou restaurer la qualité de l'environnement nécessaire pour atteindre ces objectifs.

Bruxelles Environnement pratique une gestion différenciée. Elle intervient de manière adaptée sur les différents milieux naturels afin que la faune et la flore puissent se développer au mieux. Par exemple : fauchage des prairies et des bords des routes deux fois par an, aménagement des berges des points d'eau, éclaircissement des arbres (pour un apport de lumière), suppression des pesticides, etc. La forêt de Soignes fait l'objet d'un plan de gestion spécifique, nécessaire au maintien de son micro climat et ainsi de sa biodiversité.

La protection des espèces en Région de Bruxelles-Capitale :

Il existe deux types de protection pour les espèces :

- une protection liée à leur milieu (dans une Zone Natura 2000) ;
- une protection directe de l'espèce, quel que soit l'endroit où elle se situe (même dans votre jardin).

Qu'implique le statut de protection pour chacun de nous ?

Il existe des mesures strictes pour protéger les espèces en Région de Bruxelles-Capitale. Il est interdit de :

- cueillir, ramasser, couper, déraciner et détruire intentionnellement ces espèces dans leur aire de répartition naturelle et dans les zones où elles bénéficient de mesures de protection active ;
- détenir, transporter, faire le commerce ou échanger des spécimens prélevés dans la nature.

Protection spécifique de la fougère aigle :

La fougère aigle bénéficie d'une protection liée au milieu : il s'agit d'une plante caractéristique des habitats Natura 2000 « hêtraies acidophiles ».



LA FOUGÈRE-AIGLE EN UN COUP D'ŒIL

Famille	- Famille des Dennstaedtiaceae qui regroupe de nombreuses fougères.
Noms	- Nom latin : <i>Pteridium aquilinum</i> . - Porte aussi les noms principaux de grande fougère ou fougère commune. - Aussi appelée fougère bizard, fougère aquiline, fougère impériale, porte-aigle, ou encore aigle impérial.
Catégorie	- Cryptogame (ne donne pas de fleurs, donc pas de vraies graines). - Vivace à rhizome très rustique : elle résiste à des températures avoisinant les -20°C. - Feuillage caduc.
Habitat	- Lumière, semi-ombragé. - Forêts, sous-bois et clairières. - Dans nos régions, plus fréquente sous des futaies claires de chênes, de pins ou dans les trouées. - Plus rarement : murs et rochers humides, même calcaires.
Période de floraison	- Aucune floraison, mais la plante produit des spores.
Couleur de floraison	- Aucune floraison.
Densité au m²	- 1 à 2 plants.
Nature du sol	- Neutre à acide, parfois calcaire ; frais. - Léger, pierreux ou sableux, riche en humus, assez profond. - Indifférente à l'humidité du sol, du moment qu'il est bien drainé.
Mode de propagation	- Dispersion par spores : les spores sont véhiculées par le vent à des distances pouvant être importantes (plus de 3.000 km). - Colonisation par voie végétative : son rhizome rampant à plusieurs centimètres sous le sol lui permet de coloniser rapidement son milieu et de se ramifier. - Division des touffes au printemps.
Période de plantation	- Automne.
Maladies, ravageurs	- Araignées rouges ou cicadelles, mais elle est résistante. - Résistante aux maladies.
Risques	- Toutes les parties de la fougère aigle sont considérées comme toxiques pour les animaux et l'être humain, en raison de leur teneur en aquilide A (un composant mutagène) et en dérivés de cyanure. Certaines parties seraient même considérées comme cancérigènes. - Quelques animaux et insectes en consomment certaines parties en faible quantités : cervidés, lapins, chèvres, chenilles, papillons. - Pour la biodiversité : quand elle s'étend sur de vastes étendues, son caractère exclusif, dense et sa propagation rapide empêchent le développement de toute autre végétation herbacée.



	- Elle peut abriter de nombreuses tiques.
Espèces ressemblantes	- D'autres espèces de fougères.

EN SAVOIR PLUS

[Les zones Natura 2000](#)

Directives européennes :

- [La directive « Oiseaux » de 2009](#)
- [La directive « Habitats » de 1992](#)

